

Berne, Janvier 2023



ROPETECH parc d'aventure de Berne

Le parc d'aventure de Berne se situe dans la forêt du Dählhölzli à Berne. Sept parcours d'une hauteur de 4 à 23 mètres vous permettent de découvrir la forêt d'une manière inédite. En outre, nous proposons désormais trois parcours pour les plus jeunes. Les différents niveaux de difficulté permettent à chaque visiteur de trouver un parcours adapté à ses préférences et à ses capacités. La combinaison entre nature, frissons et activité physique garantit une expérience inoubliable au parc d'aventure de Berne. Les passerelles et les tyroliennes vous conduisent sur plus de 120 plates-formes à travers la forêt. Avec ses 3000 mètres de parcours, le parc d'aventure de Berne compte parmi les plus grands parcs de Suisse.

Vous traversez ainsi les passages de différentes difficultés tout en étant assuré en permanence avec les mousquetons. Les nombreuses tyroliennes que vous pouvez emprunter en étant assuré avec les poulies vous garantissent aussi une expérience inoubliable. Les montées et descentes feront également grimper votre taux d'adrénaline.

Grâce au système de sécurité continu des parcours pour enfants, les enfants âgés de 4 à 9 ans peuvent traverser la forêt comme les grands sur les parcours pour enfants A, B et C.

Plan d'accès

Le parc d'aventure de Berne est situé au Thunplatz à Berne près de l'entrée de la forêt du Dählhölzli.

Transports publics

Les lignes de tram 7 (direction «Ostring») et 8 (direction «Saali») ainsi que les lignes de bus 19 et 28 desservent régulièrement l'arrêt «Thunplatz». L'arrêt se trouve à environ dix minutes de la gare de Berne. Le parc d'aventure de Berne se situe à l'entrée de la forêt du Dählhölzli (deux minutes à pied depuis l'arrêt «Thunplatz»).

Voiture

Après avoir quitté l'autoroute à la sortie «Bern Ostring», vous atteignez après environ 320 mètres le rond-point du Burgernziel. Après environ 550 mètres parcourus en direction du centre, vous arrivez au Thunplatz (arrêt de tram et de bus, îlot). Il vous suffit alors de quitter le rond-point à la cinquième sortie. Cela vous mènera directement dans la zone de parking. Au bout de celle-ci se trouve le parc d'aventure de Berne. Données GPS: Thunplatz 17, 3005 Bern.



Places de parking

Un nombre limité de places de parking payantes est à disposition à l'entrée du parc. Nous vous recommandons donc d'utiliser les transports publics.

Heures d'ouverture

Le parc d'aventure de Berne peut être fermé à tout moment en raison de forts vents ou d'orages. En cas de doute, vous pouvez nous atteindre par téléphone (031 351 09 11). Les heures d'ouverture suivantes sont valables.



Mi-mars à fin octobre tous les jours 10.00 – 18.00 h

Dernier check-in sans carte client 2.5 heures; avec carte client valable 2 heures avant la fermeture du parc.

Sous réserve de modification!

Prix

Entrées individuelles

Parcours d'enfants	CHF 32.00
Enfants < 16 ans	CHF 32.00
Etudiants, AVS	CHF 37.00
Adultes	CHF 42.00

Abonnements

Abonnement de saison parcours d'enfants	CHF 184.00
Abonnement de saison enfants < 16 ans	CHF 184.00
Abonnement de saison étudiants, AVS	CHF 214.00
Abonnement de saison adultes	CHF 240.00

Les abonnements de saison sont personnel – les détenteurs doivent présenter une pièce d'identité à chaque visite.

Prix pour familles

À partir de 3 personnes, au moins 1 enfant CHF 3.00 rabais par personne

Groupes / écoles / scouts

Les groupes de 10 personnes et plus doivent effectuer une réservation sur notre site www.ropetech.ch. Ils bénéficient d'un rabais de 10% sur le prix d'entrée. Groupes d'écoles ou scouts bénéficient d'une réduction de 20%. Cette réduction s'applique également pour les enseignants et/ou les personnes qui accompagnent le groupe.

Les mineurs doivent apporter une déclaration de consentement écrite des parents ou responsables légaux. Vous trouverez le formulaire de consentement sous www.ropetech.ch sous Dokumente ou à la fin de ce document.

Les changements de prix sont sous réserve de modification!

Adresse e-mail pour vos questions et suggestions: info@ropetech.ch



Règles du parc

Règles générales

Les instructions doivent être respectées

Les instructions données par le personnel de ROPETECH ainsi que les panneaux doivent être suivis et respectés dans l'enceinte du parc. En cas de violation de ces derniers, la personne fautive peut être exclue du parc.

Risques

La visite du parc comporte certains risques. Les habits peuvent être salis ou endommagés, en cas de chute, vous risquez des éraflures ou il se peut que des marques apparaissent sur vos habits suite au port du harnais. Les visiteurs doivent toujours s'assurer avec les mousquetons ou les poulies, sans quoi ils risquent la chute voire même la mort. Le respect des règles du parc réduit ces risques au minimum.

Responsabilité

Les visiteurs empruntent les parcours de manière autonome et à leurs risques et périls. Les visiteurs qui se mettent eux-mêmes ou d'autres personnes en danger sont exclus du parc.

Assurance et responsabilité

L'assurance est l'affaire des participants. Ceux-ci doivent disposer d'une couverture suffisante auprès de leur assurance-maladie ou -accidents. Ils empruntent le parc d'aventure à leurs propres risques et périls.

Précisions juridiques

Le droit suisse s'applique dans tous les cas. Le for est à Berne.

Admission

L'admission au Parc d'aventure ROPETECH n'est possible qu'avec un billet d'entrée valable. Elle inclut l'utilisation de l'équipement, l'instruction pratique, l'assistance par le personnel ROPETECH et l'utilisation des parcours.

Equipement de sécurité

Il est strictement interdit d'emprunter les parcours sans équipement de sécurité. Seul l'équipement mis à disposition par ROPETECH peut être utilisé.

Il est strictement interdit d'abandonner l'équipement, de l'enlever en cours de parcours ou de le remettre à des tiers. Si vous enlevez l'équipement (harnais) pour aller aux toilettes, vous devez faire contrôler le port correct par un collaborateur de ROPETECH avant de vous rendre sur le prochain parcours.

Alcool, drogues

L'utilisation des parcours sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments est interdite.

Déchets

Il est strictement interdit de jeter des objets ou toute forme de déchet sur le sol. C'est pourquoi il est interdit de fumer, de manger et de boire sur les parcours.

Place de jeu

La place de jeu n'est pas surveillée par le personnel de ROPETECH et ne peut être utilisée qu'en compagnie d'un adulte. L'utilisation est dans tous les cas à vos risques et périls.



Conditions pour emprunter le parc

Conditions générales

Souliers / Vêtements

Vous devez porter des chaussures de randonnée ou de sport ainsi que des pantalons pour emprunter les parcours. Il est déconseillé de porter des vestes ou foulards.

Cheveux longs

Pour des raisons de sécurité (poulies), les visiteurs avec des cheveux longs doivent porter un filet à cheveux ou un élastique.

Objets non fixés

Les objets susceptibles de tomber au sol pendant que vous empruntez les parcours doivent être attachés. Demandez une sangle pour vos objets ou déposez-les auprès de notre personnel.

Poids maximal

Le poids maximal autorisé pour les parcours est de 120 kg (240 pounds, 18 stone, 265 lb).

Enfants âgés de moins de 18 ans

Les enfants âgés de moins de 18 ans doivent présenter l'accord écrit de la personne investie de l'autorité parentale.

Choix des parcours

Les enfants de 4 à 9 ans peuvent emprunter les parcours pour enfants A, B et C. Les personnes de 8 à 99 ans peuvent emprunter les parcours 1 à 7. Les enfants de 8 et 9 ans doivent décider avant d'entrer au parc quels parcours ils veulent emprunter, étant donné qu'un équipement différent est utilisé.

Parcours 1 à 7

Test théorique et pratique

Avant de pouvoir accéder aux différents parcours, chaque visiteur doit passer au moins une fois par année le test théorique et pratique.

Accompagnement

Les enfants âgés de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte (au maximum 4 enfants par adulte). Si aucun accompagnant n'est disponible, ROPETECH met à disposition, suivant les disponibilités (une demande préalable est nécessaire), un collaborateur qui accompagne l'enfant moyennant le paiement d'un supplément.

Partnercheck

Les parcours ne peuvent être empruntés que par groupes de deux personnes au minimum. Le Partnercheck désigne le contrôle mutuel de deux visiteurs lorsque ces derniers empruntent les parcours. Le Partnercheck consiste en un contrôle visuel et, si nécessaire, en un contrôle manuel.

Règles concernant l'âge

Les parcours suivants peuvent être empruntés par les personnes respectivement âgées de:

8-9 ans: parcours 1+2
10 ans et plus: tous les parcours

Les parcours 6 et 7 sont particulièrement difficiles. Nous les recommandons aux personnes âgées de 12 ans et plus.

Parcours pour enfants A à C

Préparation

Seule l'instruction correspondante doit être accomplie pour emprunter les parcours pour enfants.

Règles concernant l'âge

Les parcours pour enfants avec système de sécurité continu peuvent être empruntés par les enfants âgés de 4 à 9 ans.

Accompagnement

Tous les enfants doivent en permanence être accompagnés par un adulte depuis le sol.

Comportement sur les parcours

Toujours rester assuré

Sur le parcours, au minimum un mousqueton doit toujours être accroché dans le câble de sécurité. Les visiteurs ne doivent en aucun cas se tenir sur les parcours sans être assurés. **Les visiteurs qui ne s'assurent pas sont immédiatement exclus du parc.**

Sens de passage fixe

Le passage sur les parcours n'est possible que dans une seule direction. **Il n'est pas permis d'accéder aux passerelles en arrière.**

Comportement en cas de blocage

En cas de blocage par suite de problèmes techniques ou si un visiteur a peur, il faut en premier lieu veiller à ce que les visiteurs du parc restent assurés correctement. Il faut ensuite faire appel au personnel du parc ou l'informer par le biais d'une tierce personne. Il faut toujours rester correctement assuré jusqu'à ce que les secours arrivent.

Plate-formes

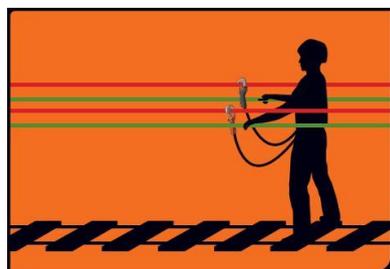
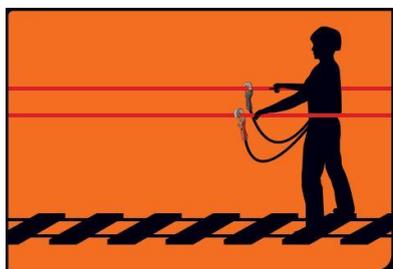
Au maximum 3 personnes peuvent se tenir sur une plate-forme. Sur les plate-formes, les **mousquetons** sont accrochés l'un après l'autre dans les **câbles de transfert marqués en rouge** (entourant l'arbre).



Passerelles

Les passerelles ne peuvent être utilisées que par une seule personne à la fois. Il est strictement interdit de les faire osciller ou de leur faire subir une charge brusque et exagérée.

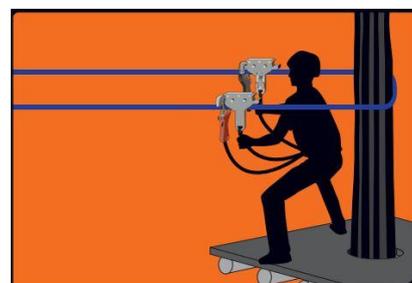
Sur les passerelles, vous devez vous assurer avec les deux **mousquetons dans les câbles de sécurité marqués en rouge**. S'il y a des câbles marqués en vert, on peut se retenir là, sinon, on se retient aux câbles rouges.



Tyroliennes

Avant de vous accrocher à une tyrolienne, les câbles de la plate-forme d'arrivée doivent être libres.

Pour emprunter une tyrolienne, vous devez **accrocher les deux mousquetons** aux câbles de la tyrolienne. Après ca,



vous accrochez **les poulies derrière les mousquetons** et fixes les mousquetons sur les poulies.

Suivant le poids du corps et la position prise sur la tyrolienne, il est possible que des personnes légères n'atteignent pas la plate-forme d'arrivée. Dans ce cas, vous devez vous tourner de 180° dans le sens contraire de la marche et vous tirer avec les mains jusqu'à la plate-forme d'arrivée.

Les **poulies** sont toujours accrochées dans les **câbles marqués en bleu**.

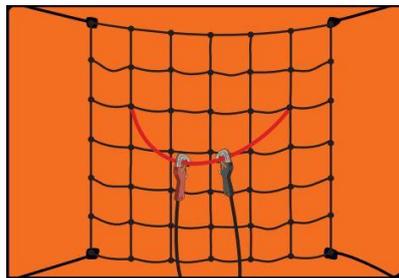
Montées et descentes

Pour les montées et les descentes et pour les éléments spéciaux, vous accrochez un mousqueton après l'autre dans le dispositif de sécurité de montée. De plus, un mousqueton pour la protection d'ascension est attaché au harnais d'escalade.



Liane

Pour utiliser la liane, vous devez accrocher un **mousqueton** après l'autre dans **les boucles de sécurité** de la liane **marquées en rouge**. Le saut se termine dans un filet auquel il faut se tenir fermement. Vous devez alors accrocher un **mousqueton** après l'autre **dans le câble au filet**. Ensuite, vous pouvez lâcher la liane. Ensuite seulement, la **protection antichute** peut être **retirée** et vous devez accrocher un **mousqueton** après l'autre **dans les boucles de sécurité rouges**.



Comportement sur les parcours d'enfants A, B et C

Sécurité permanente

Les parcours pour enfants sont équipés d'un système de sécurité continu. Au début du parcours, le chariot coulissant est placé sur le câble de sécurité. Cela permet ensuite d'effectuer la totalité du parcours sans devoir accrocher/décrocher l'assurage.

Les parcours ne peuvent être parcourus que dans un sens. Il est strictement interdit de s'engager dans le sens contraire.

Comportement en cas de blocage

En cas de blocage, il convient d'en informer le personnel du parc. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit aux autres personnes d'accéder aux parcours, excepté au personnel du parc.

Plate-formes et éléments

Pour des raisons de sécurité, seul un enfant à la fois peut s'engager sur une passerelle. Au maximum deux enfants peuvent se tenir simultanément sur une plate-forme.

Veuillez vous assurer que les enfants adaptent leur rythme suivant leurs aptitudes, leur taille, leur poids et leur âge.



Questions ou suggestions

Veillez nous annoncer toutes vos questions ou suggestions à l'adresse e-mail:
info@ropetech.ch



Déclaration de consentement pour mineurs

Par écrit, valable pour une visite

Le/la soussigné/e (représentant/e légal/e*) confirme que les enfants (jusqu'à l'âge de 18 ans) cités nommément ci-dessous sont autorisés à visiter le parc d'aventure de Berne.

Le/la soussigné/e confirme d'autre part avoir pris connaissance des risques que comporte une visite du parc et avoir lu, compris et accepté les conditions générales.

Date de la visite: _____ . _____ . _____

Représentant/e légal/e:

Prénom, nom	Date de naissance

Enfants et adolescents participants:

Prénom, nom	Date de naissance

MISE EN GARDE

La visite du parc comporte certains risques. Les habits peuvent être salis ou endommagés. En cas de chute, vous risquez des éraflures ou il se peut que des marques apparaissent sur vos habits suite au port du harnais. Les visiteurs doivent toujours s'assurer avec les mousquetons ou les poulies, sans quoi ils risquent la chute voire même la mort. Le respect des règles du parc réduit ces risques au minimum.

Date:

Signature:

* Les personnes suivantes sont considérées comme représentant légal:

- Parents
- Instituteurs
- Responsables de camps
- Tuteurs